

PLUi Ardèche des Sources et Volcans **Orientations générales du PADD**

RÉUNION PUBLIQUE

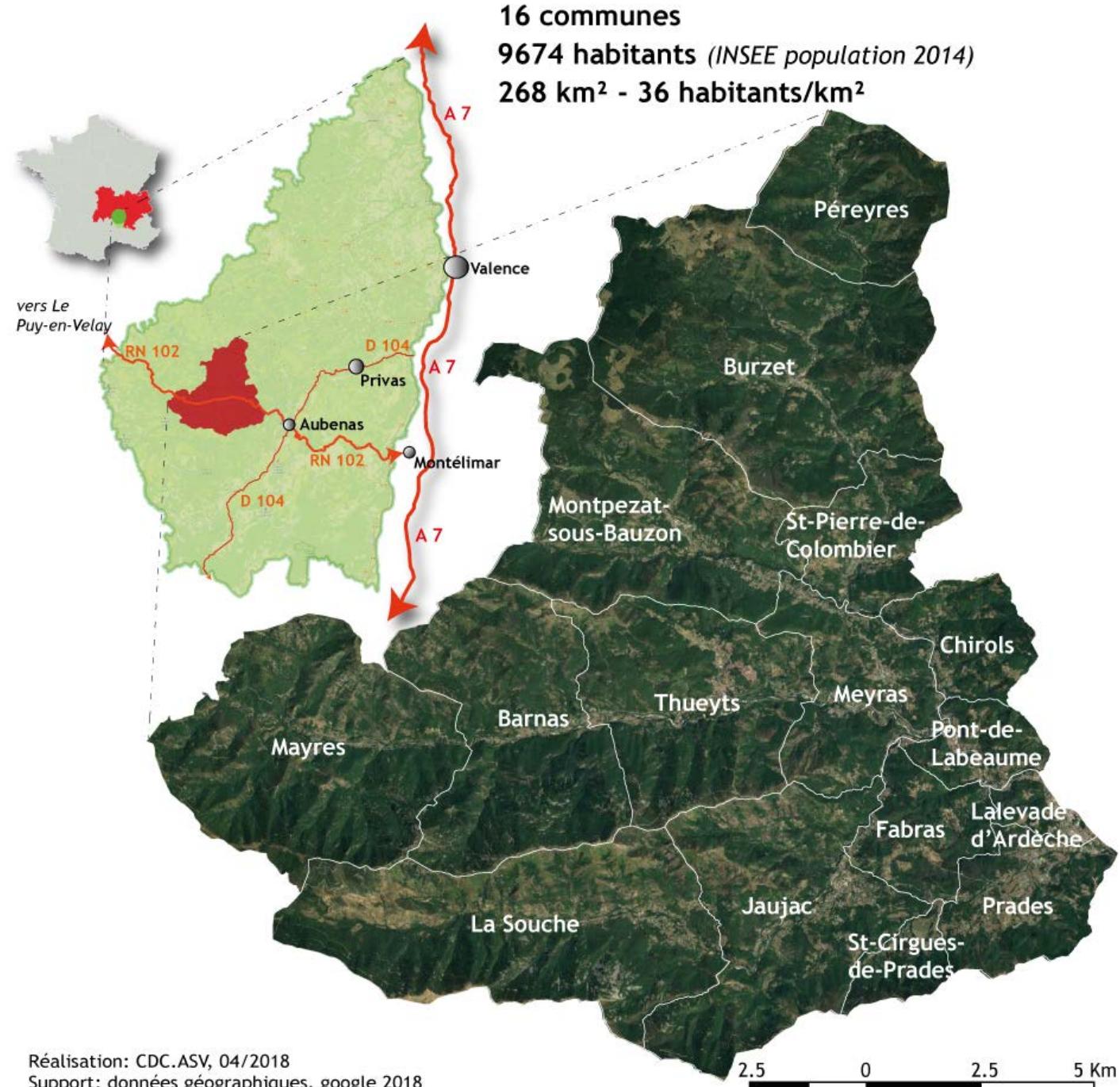
lundi 17 juin 2019 à Prades

INTRODUCTION

Le PLUi, qu'est-ce-que c'est ?

> Le PLUi est le document cadre établissant les orientations pour le développement et l'aménagement de l'intercommunalité à l'horizon de 10-15 ans sur la base du projet politique :

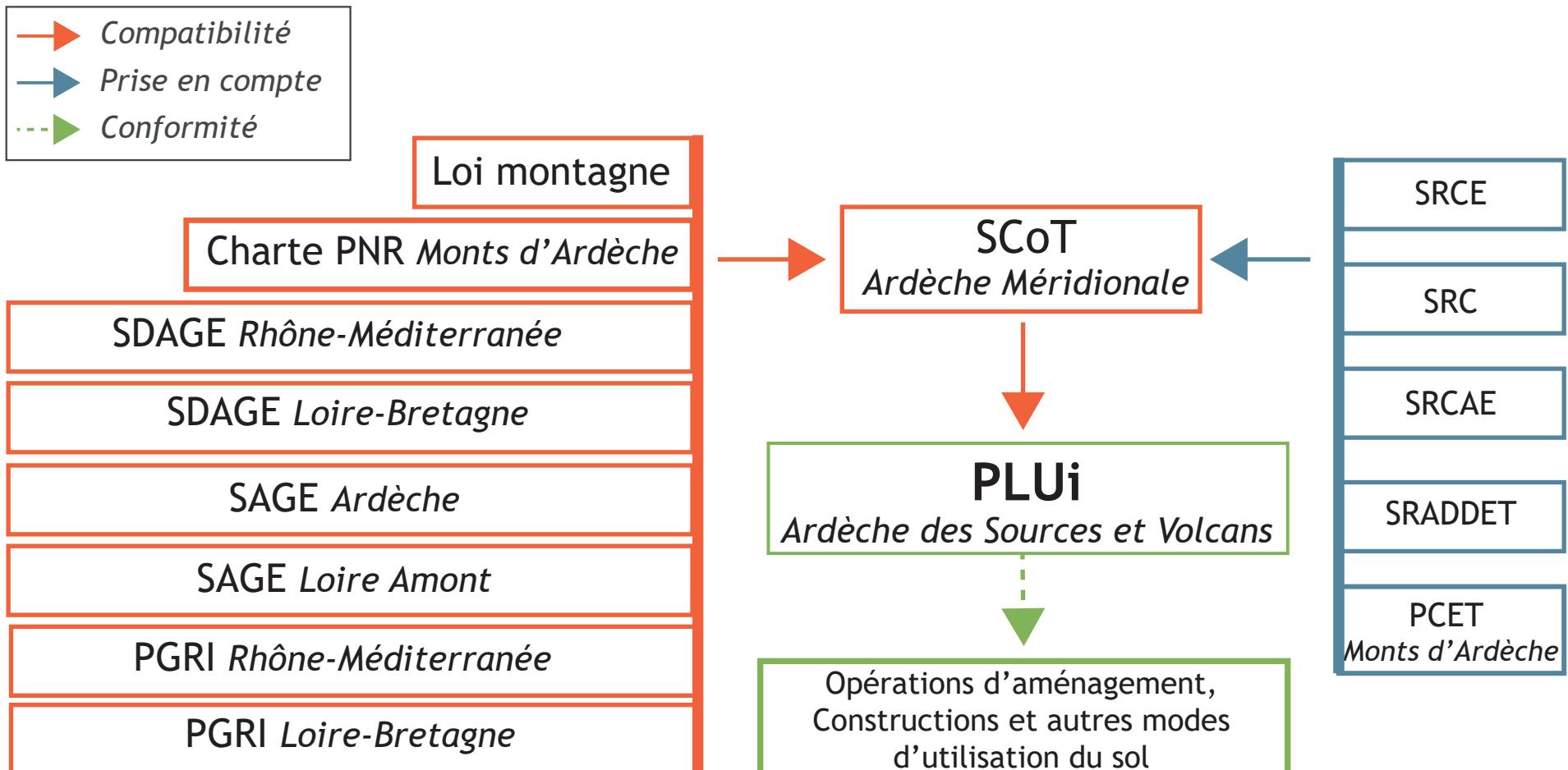
- Il fixe les règles d'urbanisme permettant de mettre en œuvre le projet de territoire, remplaçant les documents d'urbanisme en vigueur dans chaque commune (POS, PLU, carte communale...).
 - Il doit répondre aux objectifs de développement du territoire tout en préservant la biodiversité, les paysages et le cadre de vie.



INTRODUCTION

Contexte réglementaire

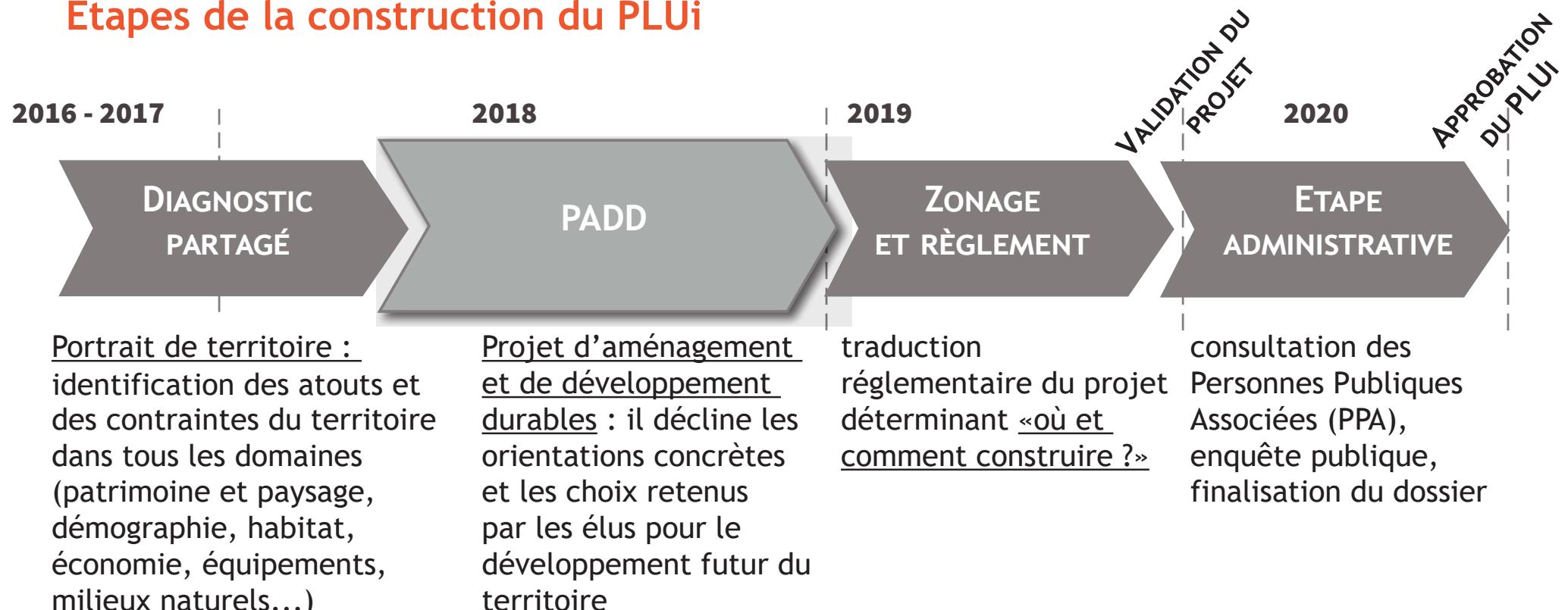
> La prise en compte des orientations et des objectifs supra communaux de gestion de l'espace : les documents cadres



*la conformité impose la retranscription à l'identique de la règle, son respect à la lettre ;
la compatibilité implique de respecter l'esprit de la règle ;
la prise en compte induit de ne pas s'écartier de la règle.

INTRODUCTION

Etapes de la construction du PLUi



Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Il doit exposer le projet de développement stratégique du territoire pour les 15 années à venir, prenant en compte les enjeux territoriaux issus du diagnostic et répondant aux principes de développement durable.

Il sera le fondement justifiant les choix, mesures, actions et prescriptions qui figureront dans les autres pièces du dossier de PLU.

ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PADD

Fondements du projet

«Le retour vers les pentes, ça coule de source !»

- Un nécessaire retour vers les pentes comme une alternative à la consommation du plat desservi non renouvelable,
- La présence de l'eau comme élément structurant du territoire,
- Le paysage comme une ressource : l'ouverture des paysages comme condition essentielle pour habiter le territoire et le rendre attractif,
- L'optimisation du bâti existant (habitat, équipements, activités économiques) comme un préalable à tout aménagement.

Quatre axes

1. Offrir une attractivité renouvelée dans les bourgs et hameaux pour accueillir une population diversifiée
2. Réinventer l'installation d'initiatives économiques et culturelles, tout en veillant au renforcement des filières économiques existantes
3. Préserver les espaces ressources du territoire comme levier d'un développement local et durable
4. S'appuyer sur les axes structurants de découverte des paysages et support de mobilité pour accompagner durablement le développement du territoire



1. OFFRIR UNE ATTRACTIVITÉ RENOUVELÉE DANS LES BOURGS ET HAMEAUX POUR ACCUEILLIR UNE POPULATION DIVERSIFIÉE



1. OFFRIR UNE ATTRACTIVITÉ RENOUVELÉE DANS LES BOURGS ET HAMEAUX POUR ACCUEILLIR UNE POPULATION DIVERSIFIÉE

1.1 Optimiser les espaces actuellement urbanisés

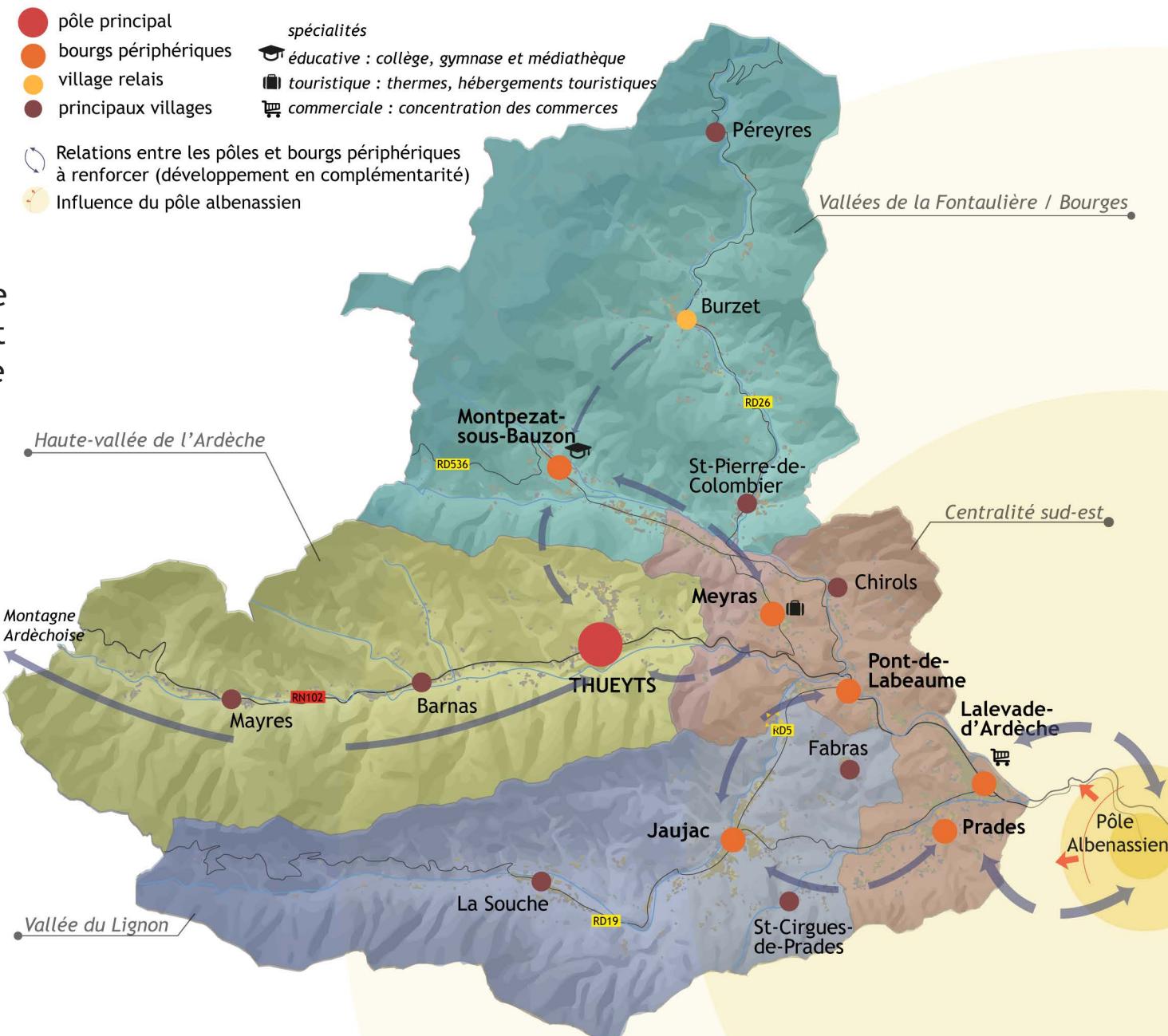
- Equilibrer l'accueil de la population sur le territoire en s'appuyant sur l'armature territoriale :
 - Renforcer et revitaliser le pôle principal de Thueyts
 - Maintenir l'accueil de nouvelles populations dans les bourgs périphériques avec un ralentissement de la croissance démographique selon la tendance récemment observée et au profit du pôle principal. Prendre en compte les spécificités de chacun des bourgs périphériques.
 - Redynamiser le village relais de Burzet
 - Articuler le développement des villages environnants et interdépendants à la structure urbaine multipolaire du territoire, en répondant aux besoins des 4 secteurs



1. OFFRIR UNE ATTRACTIVITÉ RENOUVELÉE DANS LES BOURGS ET HAMEAUX POUR ACCUEILLIR UNE POPULATION DIVERSIFIÉE

- Accueillir une population diversifiée et répondre efficacement au parcours résidentiel des ménages

- Prendre en compte le desserrement de la taille des ménages, le vieillissement de la population, et rendre attractif le territoire pour les jeunes
- Favoriser la mixité sociale et générationnelle



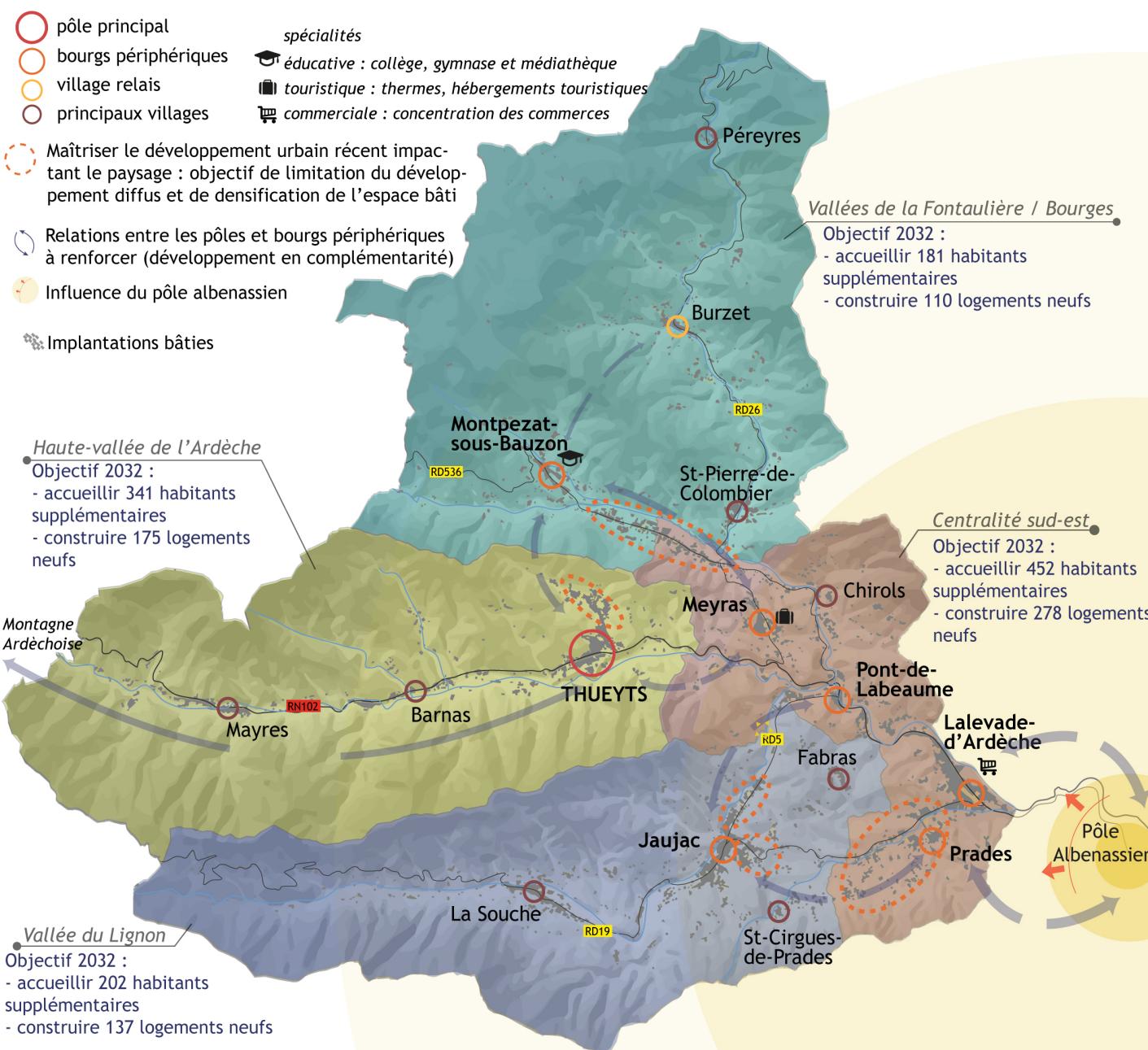
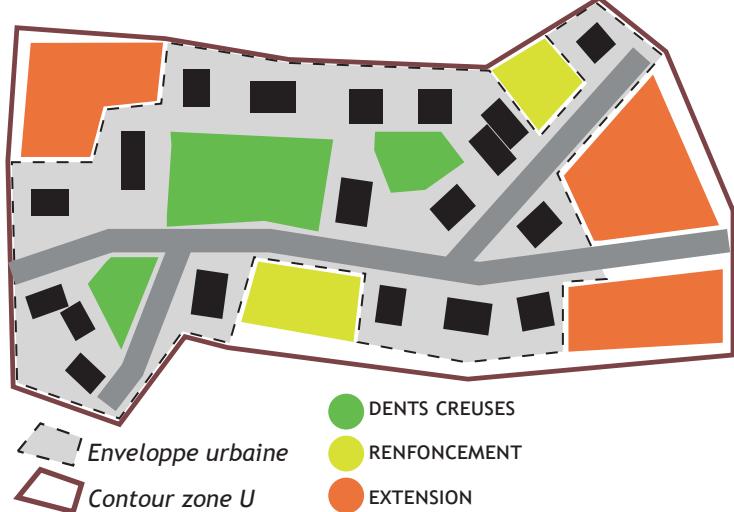
1. OFFRIR UNE ATTRACTIVITÉ RENOUVELÉE DANS LES BOURGS ET HAMEAUX POUR ACCUEILLIR UNE POPULATION DIVERSIFIÉE

- Traduire l'objectif de croissance démographique en besoin foncier

- Mobiliser le bâti existant
- Prendre en compte les potentiels constructibles à l'intérieur de l'enveloppe urbaine
- Encadrer le développement de tissuement important en superficie
- Encadrer les extensions urbaines en favorisant une logique de greffe urbaine

PRINCIPES D'URBANISATION

> S'appuyer sur les enveloppes urbaines afin de définir le contour des zones constructibles, de manière à prévoir en priorité un développement au sein du tissu bâti existant.



1. OFFRIR UNE ATTRACTIVITÉ RENOUVELÉE DANS LES BOURGS ET HAMEAUX POUR ACCUEILLIR UNE POPULATION DIVERSIFIÉE

1.2 Requalifier les espaces publics structurants

- Repenser les places de village, motif paysager singulier, autrement qu'en parking
- Dédensifier le tissu urbain ancien afin de créer des espaces publics (à vocation des mobilités actives ou des zones de respiration urbaine, espaces végétalisés)

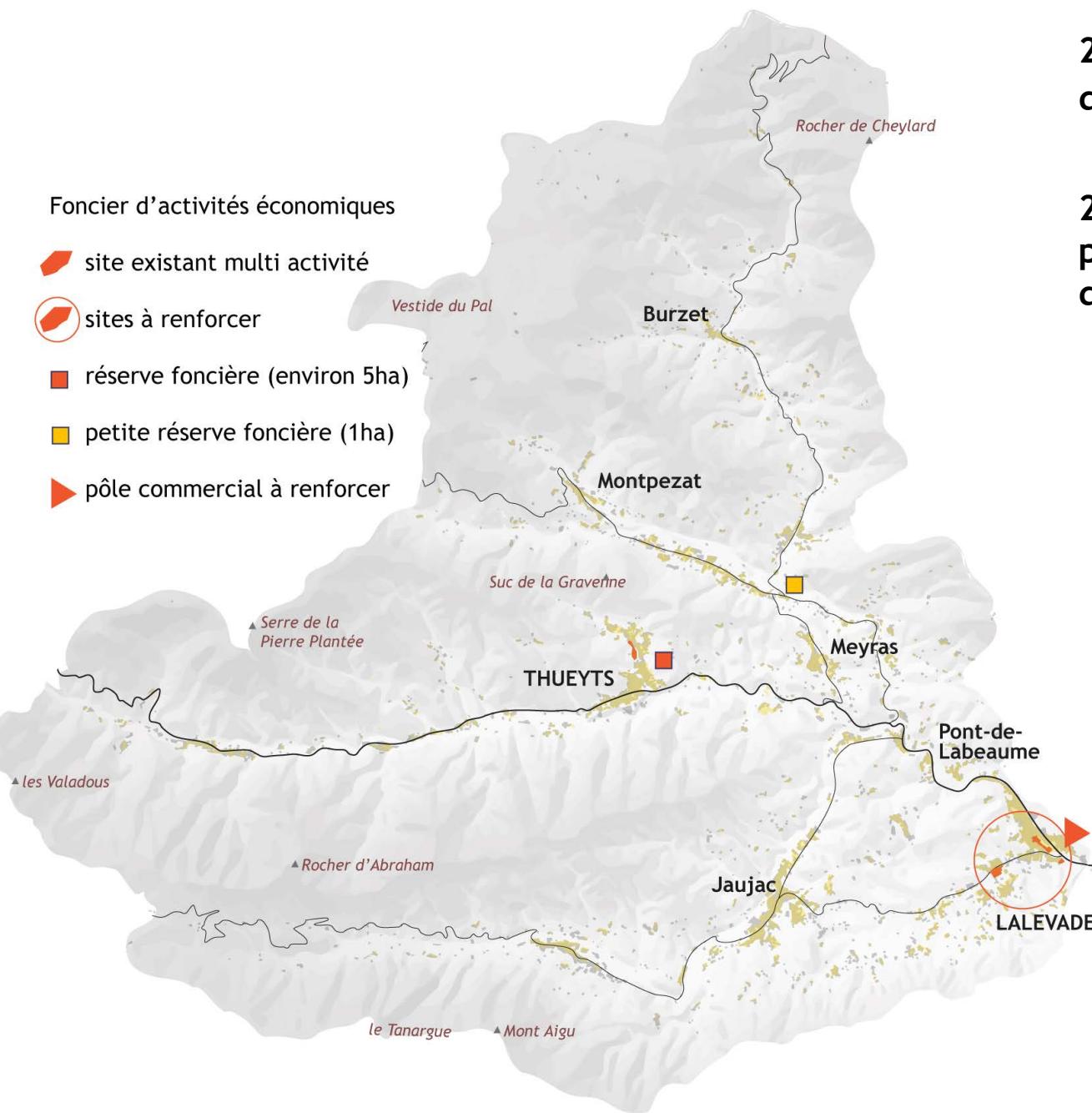
1.3 Repenser les équipements publics

- Optimiser l'organisation des équipements publics sur le territoire
- Renforcer les équipements structurants sur Thueyts et maintenir la complémentarité avec les bourgs périphériques

2. RÉINVENTER L'INSTALLATION D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES ET CULTURELLES, TOUT EN VEILLANT AU RENFORCEMENT DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES EXISTANTES



2. RÉINVENTER L'INSTALLATION D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES ET CULTURELLES, TOUT EN VEILLANT AU RENFORCEMENT DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES EXISTANTES

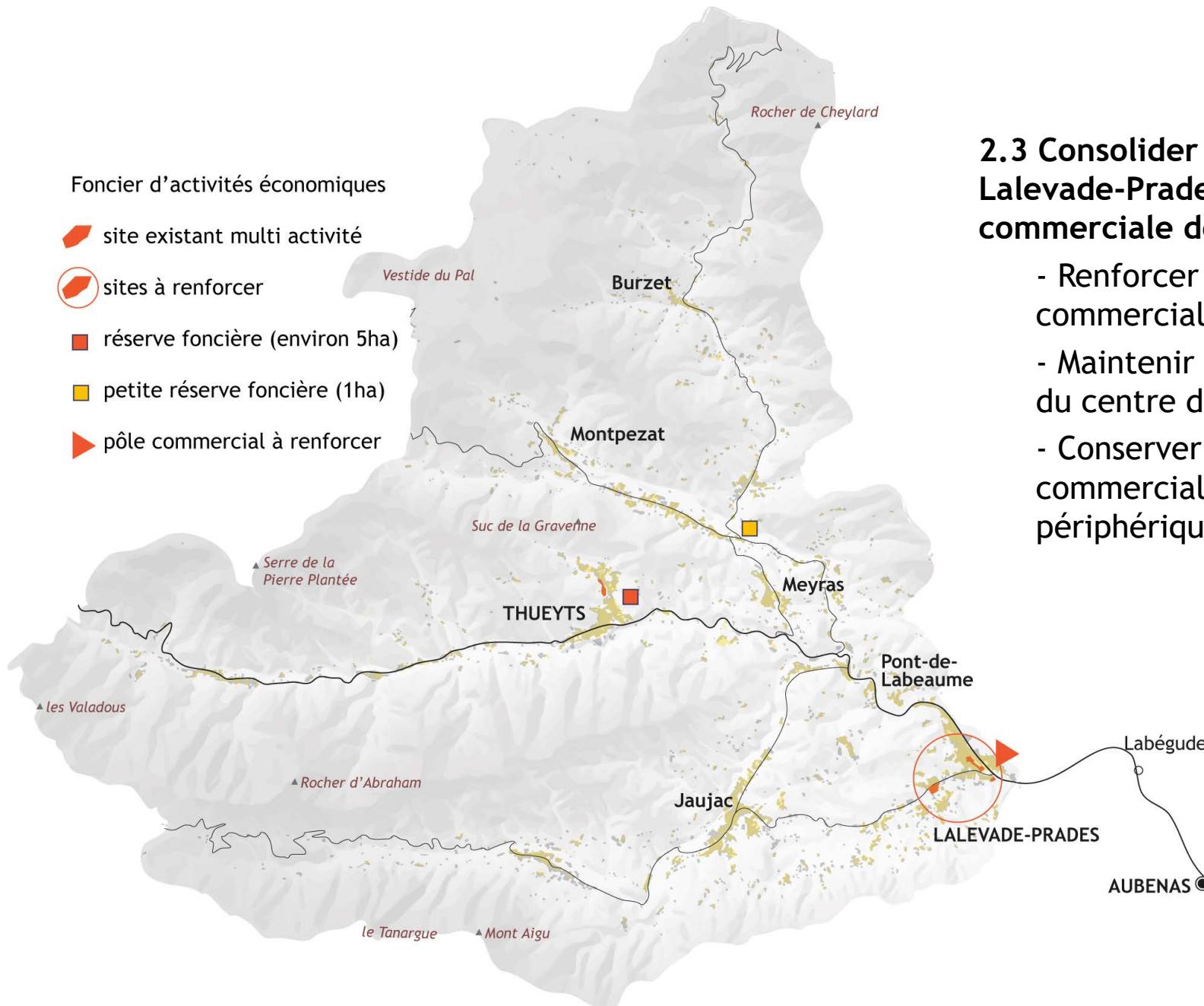


2.1 Mobiliser le bâti existant pour le développement d'activités

2.2 Renforcer les filières existantes en prévoyant des espaces dédiés à leur développement

- Étendre de façon raisonnée les ZAE existantes
- Réhabiliter les ZAE existantes, secteur à Lalevade - Prades
- Réserver des espaces limités pour des installations d'équipements artisanaux
- Créer une ZAE spécifique «filière bois, matériaux locaux»
- Anticiper l'évolution des carrières de pouzzolane de Thueyts

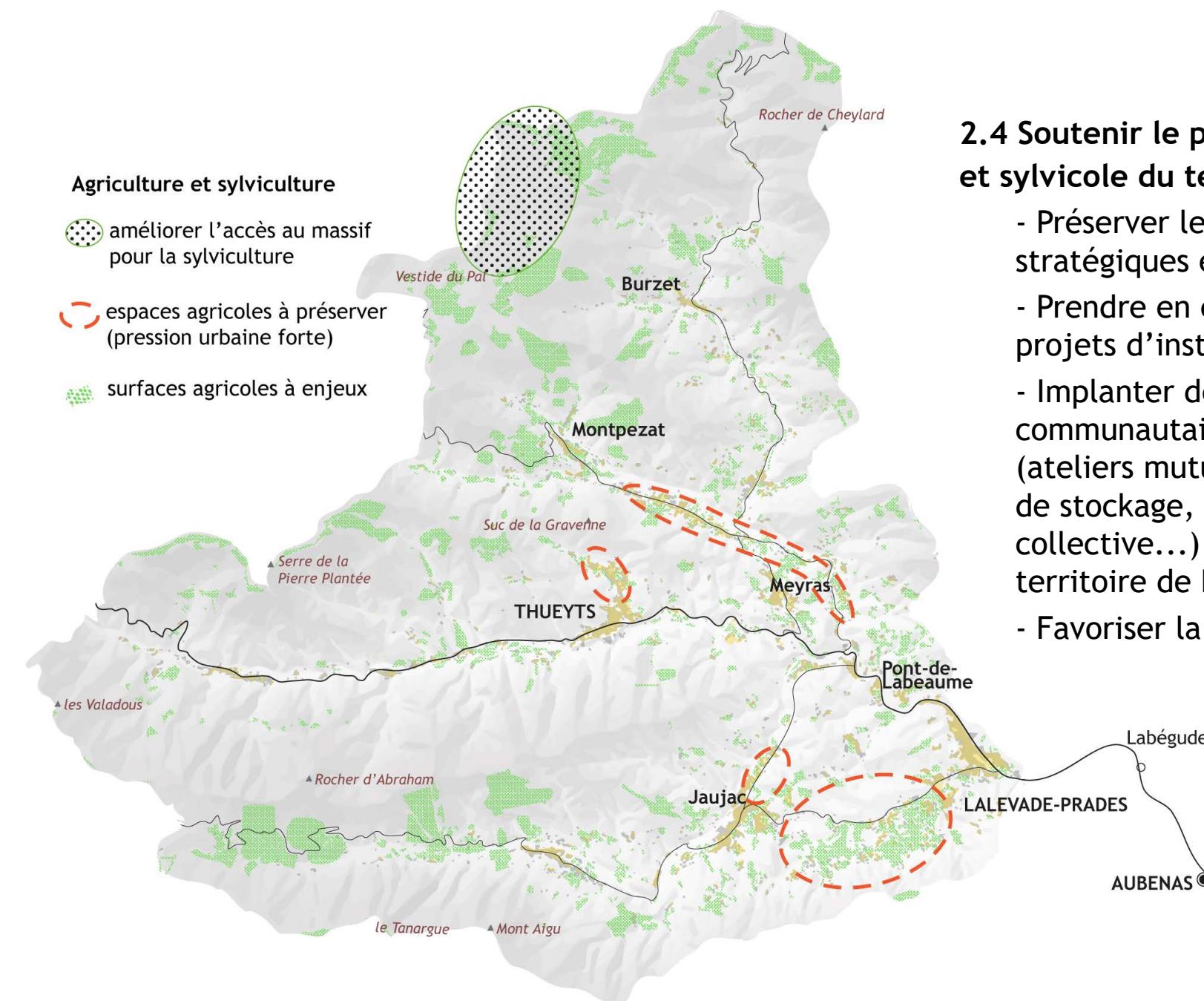
2. RÉINVENTER L'INSTALLATION D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES ET CULTURELLES, TOUT EN VEILLANT AU RENFORCEMENT DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES EXISTANTES



2.3 Consolider le pôle commercial de Lalevade-Prades et maintenir l'activité commerciale de proximité

- Renforcer la centralité commerciale de Lalevade-prades
- Maintenir la fonction commerciale du centre de Thueyts
- Conserver la proximité commerciale dans les bourgs périphériques et villages

2. RÉINVENTER L'INSTALLATION D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES ET CULTURELLES, TOUT EN VEILLANT AU RENFORCEMENT DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES EXISTANTES



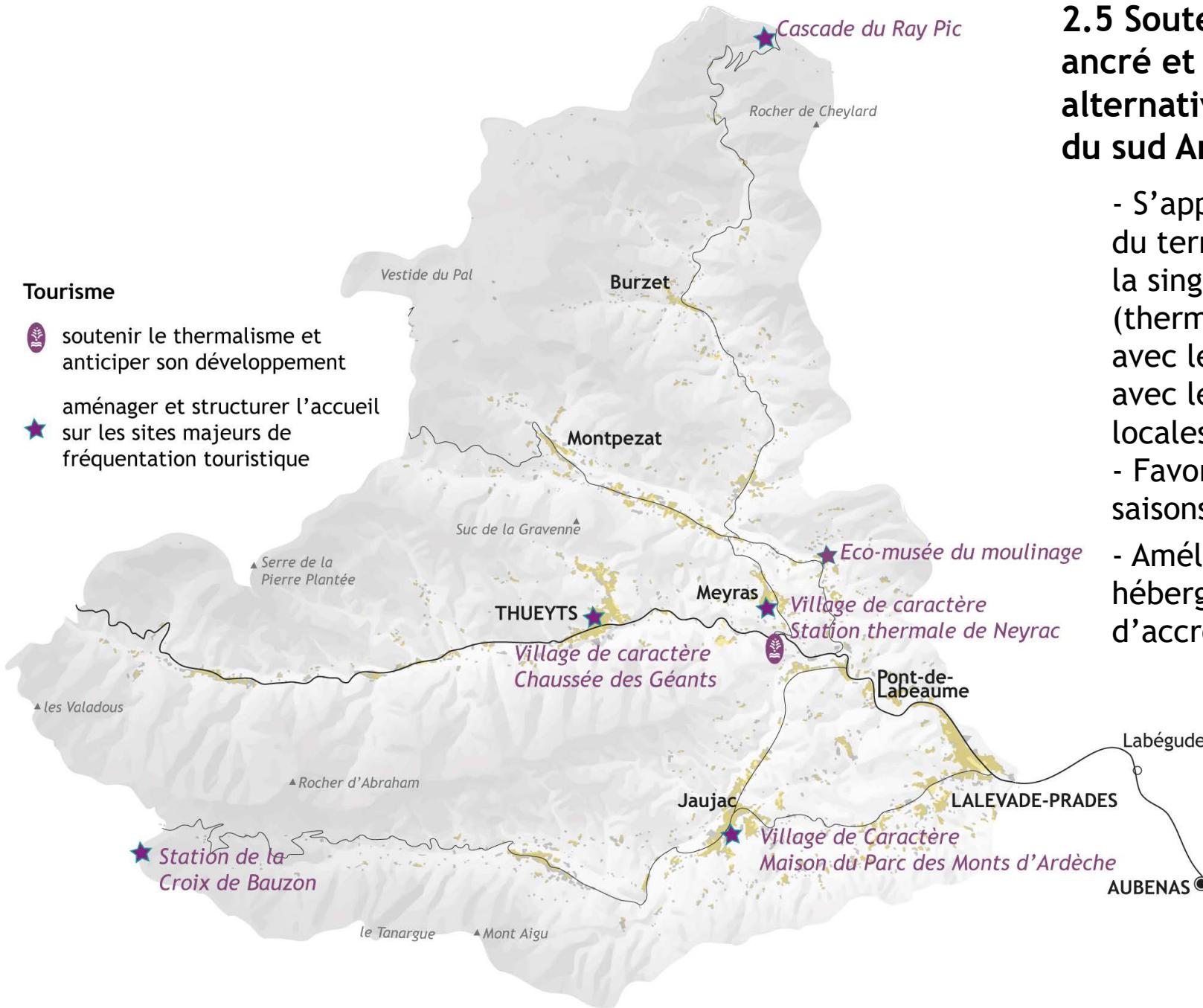
2.4 Soutenir le potentiel productif agricole et sylvicole du territoire

- Préserver les espaces agricoles stratégiques et fonctionnels
- Prendre en compte et favoriser les projets d'installation agricole
- Implanter des équipements communautaires pour la filière agricole (ateliers mutualisés de transformation, de stockage, point de vente, cuisine collective...) dans le pôle commercial du territoire de Lalevade-Prades
- Favoriser la sylviculture sur le territoire

2. RÉINVENTER L'INSTALLATION D'INITIATIVES ÉCONOMIQUES ET CULTURELLES, TOUT EN VEILLANT AU RENFORCEMENT DES FILIÈRES ÉCONOMIQUES EXISTANTES

Tourisme

- soutenir le thermalisme et anticiper son développement
- aménager et structurer l'accueil sur les sites majeurs de fréquentation touristique



2.5 Soutenir un tourisme ancré et raisonné comme une alternative au modèle touristique du sud Ardèche

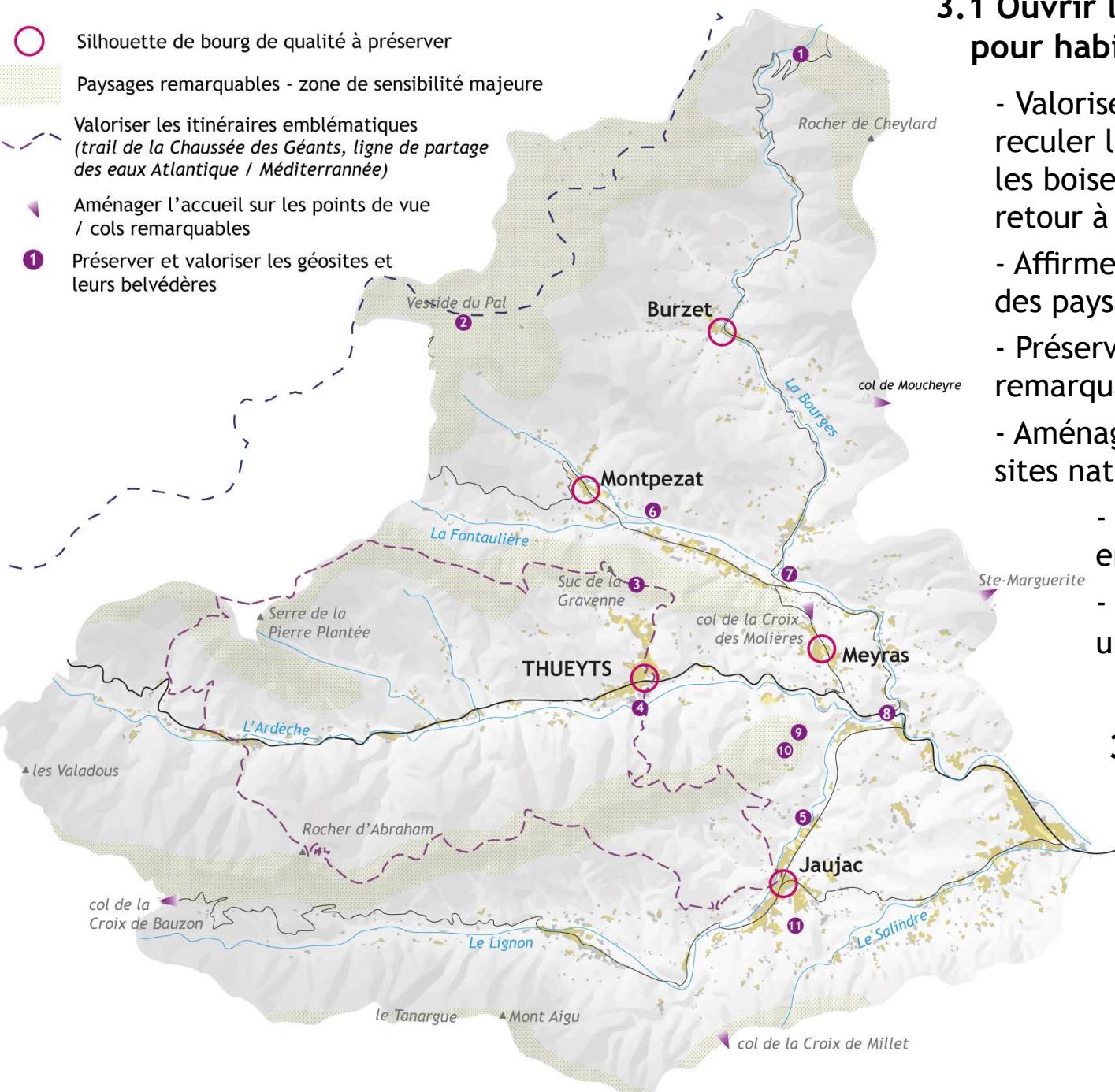
- S'appuyer sur les ressources du territoire, sur ce qui fait la singularité du territoire (thermalisme, patrimoine naturel avec le volcanisme, culturel avec les moulinages, productions locales...)
- Favoriser un tourisme «4 saisons» et «durable»
- Améliorer la qualité des hébergements plutôt que d'accroître les capacités d'accueil

3. PRÉSERVER LES ESPACES RESSOURCES DU TERRITOIRE COMME LEVIER D'UN DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DURABLE



3. PRÉSERVER LES ESPACES RESSOURCES DU TERRITOIRE COMME LEVIER D'UN DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DURABLE

- Silhouette de bourg de qualité à préserver
- Paysages remarquables - zone de sensibilité majeure
- ↔ Valoriser les itinéraires emblématiques (*trail de la Chaussée des Géants, ligne de partage des eaux Atlantique / Méditerranée*)
- ▼ Aménager l'accueil sur les points de vue / cols remarquables
- ❶ Préserver et valoriser les géosites et leurs belvédères



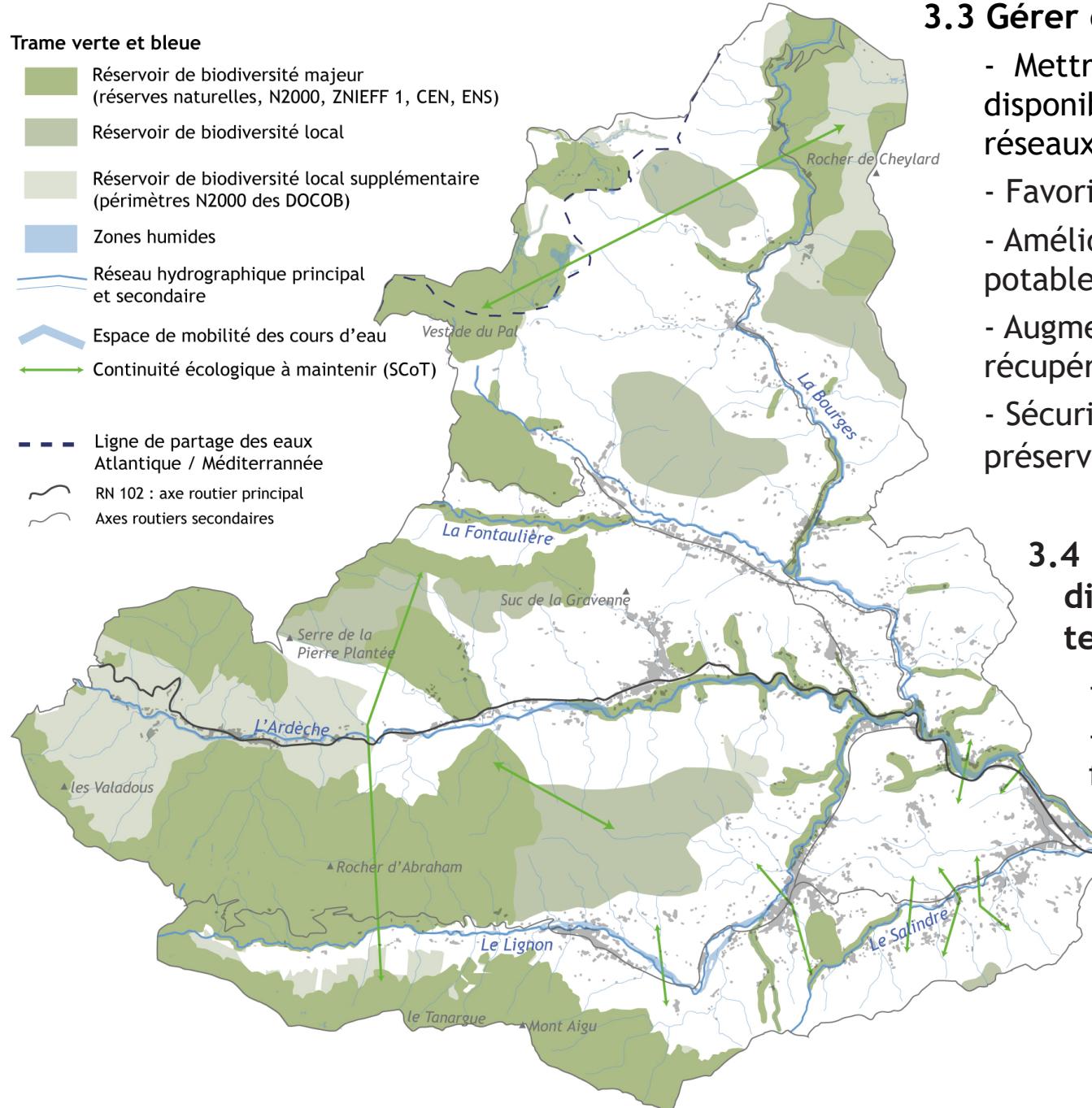
3.1 Ouvrir les paysages, condition essentielle pour habiter le territoire et le rendre attractif

- Valoriser la silhouette des hameaux et bourgs, reculer l'interface «forêt-habitat» et supprimer les boisements gênants pour les points de vue et le retour à l'agriculture
- Affirmer le rôle de l'agriculture pour l'ouverture des paysages
- Préserver la qualité des sites volcaniques remarquables
- Aménager et structurer un accueil soigné sur les sites naturels et de loisirs (chemins, accès à l'eau)
 - Préserver le patrimoine rural et bâti, emblématique du territoire
 - Préserver des cônes de vues dans le tissu urbain

3.2 Valoriser le potentiel en énergies renouvelables lié aux ressources du territoire

- Inciter au développement de l'hydro-électricité,
- Inciter au développement du solaire photovoltaïque et thermique sur toiture surfaces artificialisés (parkings...).

3. PRÉSERVER LES ESPACES RESSOURCES DU TERRITOIRE COMME LEVIER D'UN DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DURABLE



3.3 Gérer durablement la ressource en eau

- Mettre en adéquation le développement urbain, la disponibilité de la ressource en eau et la capacité des réseaux d'eau potable et d'assainissement
- Favoriser les économies d'eau
- Améliorer le taux de rendement des réseaux d'eau potable
- Augmenter la capacité de stockage et développer la récupération individuelle des eaux pluviales
- Sécuriser les ressources avec des interconnexions et la préservation des périmètres de protection des captages

3.4 Préserver un environnement riche et diversifié, condition de l'attractivité du territoire

- Maintenir les réservoirs de biodiversité,
- Préserver voire restaurer les espaces de fonctionnalités écologiques,
- Préserver les ripisylves et les zones humides
- Réduire la pollution lumineuse,
- Prévoir les espaces adaptés pour l'organisation de la collecte des déchets et un maillage équilibré des plateformes de dépôts des déchets verts et inertes

3. PRÉSERVER LES ESPACES RESSOURCES DU TERRITOIRE COMME LEVIER D'UN DÉVELOPPEMENT LOCAL ET DURABLE

3.5 Prendre en compte la forte vulnérabilité du territoire aux risques

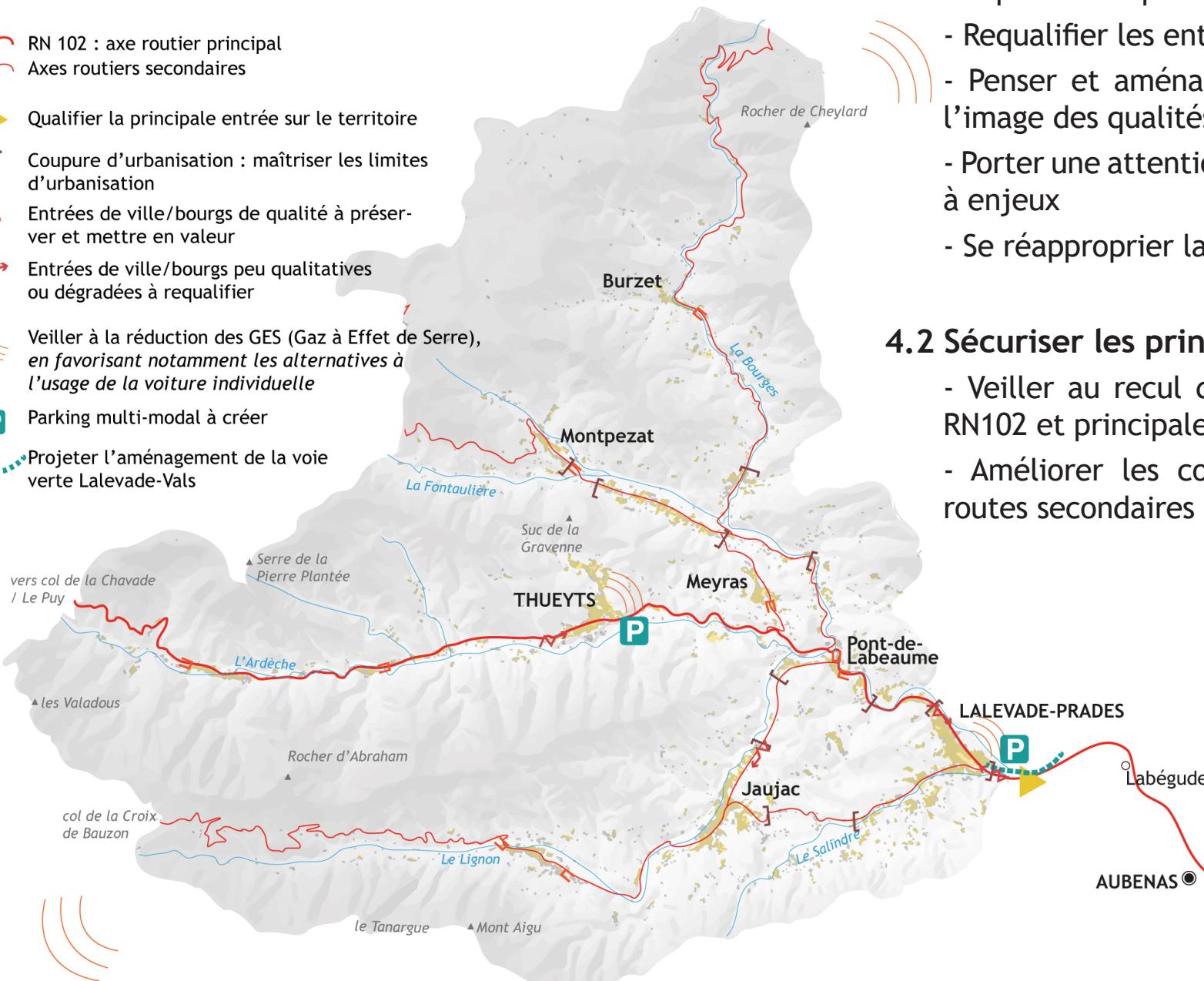
- Assurer la compatibilité du document d'urbanisme avec la nouvelle connaissance du risque inondation
- Limiter l'imperméabilisation des sols sur les aménagements nouveaux, réduire les sols imperméabilisés et assurer la gestion des eaux pluviales dans chaque aménagement programmé pour ne pas accroître le risque inondation
- Prendre en compte la forte vulnérabilité du territoire au risque incendies de forêt
- Veiller à ce que les risques liés aux industries, technologies, histoire minière du territoire, exploitation des carrières, etc. soient systématiquement pris en compte lors des aménagements futurs.

4. S'APPUYER SUR LES AXES STRUCTURANTS DE DÉCOUVERTE DES PAYSAGES ET SUPPORT DE MOBILITÉ POUR ACCOMPAGNER DURABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE



4. S'APPUYER SUR LES AXES STRUCTURANTS DE DÉCOUVERTE DES PAYSAGES ET SUPPORT DE MOBILITÉ POUR ACCOMPAGNER DURABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- RN 102 : axe routier principal
- Axes routiers secondaires
- Qualifier la principale entrée sur le territoire
- Coupure d'urbanisation : maîtriser les limites d'urbanisation
- Entrées de ville/bourgs de qualité à préserver et mettre en valeur
- Entrées de ville/bourgs peu qualitatives ou dégradées à requalifier
- Veiller à la réduction des GES (Gaz à Effet de Serre), en favorisant notamment les alternatives à l'usage de la voiture individuelle
- Parking multi-modal à créer
- Projeter l'aménagement de la voie verte Lalevade-Vals



4.1 Améliorer qualitativement les routes du territoire

- Repenser les principales entrées sur le territoires
- Requalifier les entrées de village
- Penser et aménager des zones d'arrêt qualitatif à l'image des qualités du territoire
- Porter une attention particulière aux carrefours, sites à enjeux
- Se réapproprier la RN102 au contact des villages

4.2 Sécuriser les principaux axes routiers

- Veiller au recul des constructions le long des axes RN102 et principales RD
- Améliorer les conditions de déplacement sur les routes secondaires

4. S'APPUYER SUR LES AXES STRUCTURANTS DE DÉCOUVERTE DES PAYSAGES ET SUPPORT DE MOBILITÉ POUR ACCOMPAGNER DURABLEMENT LE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

 RN 102 : axe routier principal
 Axes routiers secondaires

 Qualifier la principale entrée sur le territoire

 Coupure d'urbanisation : maîtriser les limites d'urbanisation

 Entrées de ville/bourgs de qualité à préserver et mettre en valeur

 Entrées de ville/bourgs peu qualitatives ou dégradées à requalifier

 Veiller à la réduction des GES (Gaz à Effet de Serre), en favorisant notamment les alternatives à l'usage de la voiture individuelle

 Parking multi-modal à créer

 Projeter l'aménagement de la voie verte Lalevade-Vals

vers col de la Chavade / Le Puy

les Valadous

Serre de la Pierre Plantée

Rocher d'Abraham

col de la Croix de Bauzon

le Tanargue

Mont Aigu

Le Lignon

Rocher de Cheylard

Burzet

Montpezat

THUEYTS

Meyras

Pont-de-Labeaume

LALEVADE-PRADES

Labégude

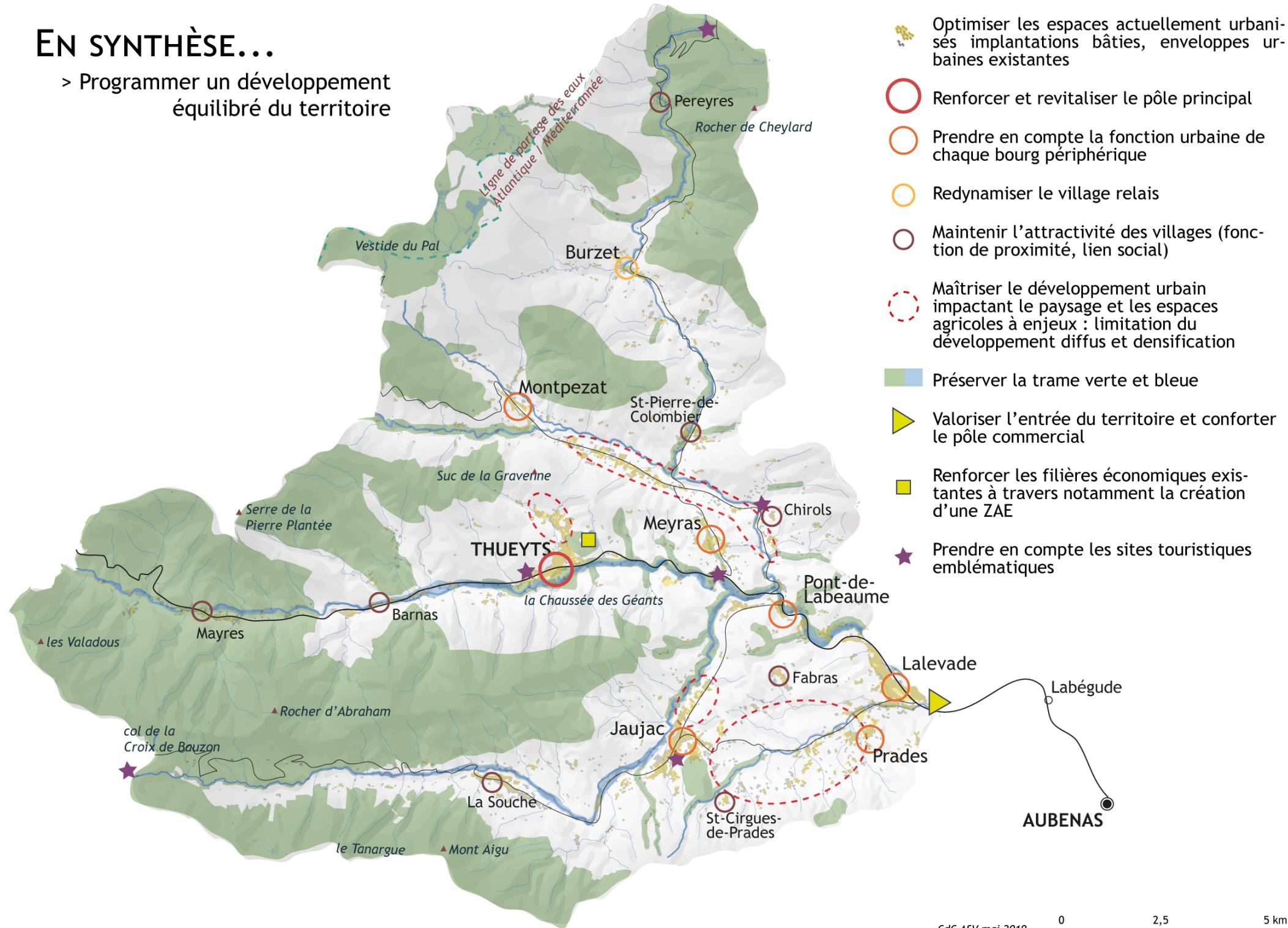
AUBENAS

4.3 Anticiper les mobilités de demain

- Diversifier les solutions de mobilité (alternatives à l'«auto-solisme» et mobilités actives dans les bourgs et entre bourgs et hameaux)
- Limiter les besoins en déplacements
- Prévoir des capacités suffisantes de stationnement
- Prévoir les aménagements en intermodal dans les polarités (arrêt TC / parking covoiturage / modes doux)
- Prévoir des espaces d'arrêts sécurisés pour les transports en commun
- Projeter la voie verte à l'entrée de Lalevade-Prades
- Favoriser la création de liaisons pour les mobilités douces entre les principaux bourgs

EN SYNTHÈSE...

> Programmer un développement équilibré du territoire



Merci pour votre attention